



VILLE DE NICE

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé à l’affichage depuis le 7 février 2022, en Mairie Principale, sur les panneaux habituels et sur le site internet www.nice.fr dans la rubrique, www.nice.fr/fr/le-conseil-municipal/publicite-des-actes, de l’avis au public relatif au lancement de la concertation publique - Déclaration de projet Pôle Santé commune de Nice.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE NICE, le 8/02/2022

**Pour le Maire et par délégation de signature,
Le Directeur du pôle juridique
Direction Générale Adjointe Ressources**

Ludovic LESTIDEAU